



# OUVRIR LE SENTIER

LE VOLUME 11 | NUMÉRO 02 | AUTOMNE 2017 *Une publication trimestrielle de la Commission de la fiscalité des premières nations*

## *Dix années de progrès pour les Premières nations qui adhèrent à la LGF et les institutions autochtones créées en vertu de celle-ci*

Juillet 2017 marque le 10e anniversaire de fonctionnement des institutions établies en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF). La LGF dirigée par les Premières nations a joué un rôle déterminant dans l'établissement des compétences et la création de nouvelles ressources fiscales pour les Premières nations. Elle a aidé à redéfinir la relation entre les Autochtones et les autres gouvernements.

La Loi permet aux Premières nations de participer plus pleinement à l'économie canadienne, à devenir moins dépendantes des services gouvernementaux et d'améliorer les économies locales grâce à la hausse de l'emploi et à la création d'entreprises.

La *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations* (LGFSPN) est entrée en vigueur avec l'appui de toutes les parties en 2006 en établissant les trois institutions financières : l'Administration financière des Premières nations (AFPN), le Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGFPN), la Commission de la fiscalité des Premières nations (CFPN) et l'Institut de la statistique des Premières nations (ISPN). La Loi a été modifiée de manière à former la LGF lorsque l'ISPN a cessé ses activités.

Pour souligner ce jalon opérationnel, les institutions prévoient tenir une assemblée nationale pour toutes les Premières nations qui adhèrent à la LGF au printemps 2018. Cette réunion vise à mettre en valeur les succès connus par les Premières nations qui adhèrent à la LGF et sont participantes. Elle créera également une plateforme pour engager le dialogue, rétablir la vision pour l'avenir de la LGF et renforcer l'appui à l'égard d'une compétence élargie et d'autres changements législatifs et opérationnels importants.

Depuis 2007, 220 Premières nations se sont jointes à la LGF de leur plein gré. Les Premières nations participantes ont utilisé les outils créés par la LGF pour attirer l'investissement sur leurs terres, améliorer la valeur des biens, créer des possibilités d'emploi, mettre au point leurs propres sources de revenus et améliorer l'infrastructure, les services locaux et la situation du logement.

Le président de la CFPN, C.T. (Manny) Jules, a réfléchi sur l'incidence de la LGF. « En novembre 1969, lorsque j'avais 17 ans, j'ai assisté à une réunion à Kamloops pour laquelle toutes les communautés des Premières nations en Colombie-Britannique sauf quatre s'étaient déplacées dans le but de rejeter la politique d'assimilation fédérale proposée, que l'on appelait le « Livre blanc ». J'ai écouté nos dirigeants parler de leur vision pour rétablir nos nations, développer nos économies, générer nos propres recettes et devenir des gouvernements autonomes au Canada. En collaborant avec les Premières nations à l'échelle du pays, nous sommes parvenus, ensemble, à rétablir notre compétence, avons bâti des institutions autochtones et avons créé de vigoureux systèmes judiciaires et administratifs qui nous sont favorables. »

« La compétence fiscale est à la base d'un système de gouvernement autochtone qui permet à nos communautés de prospérer. Elle nous permet de rétablir nos compétences. Cela signifie que nous pouvons concevoir des politiques et des programmes et bâtir une infrastructure concurrentielle qui favorise la créativité individuelle de nos membres de façon à ce qu'ils puissent échapper à la pauvreté. »

Le président exécutif du CGFPN Harold Calla a offert le point de vue suivant : « Nous avons prouvé la théorie selon laquelle les Premières nations peuvent collectivement garantir une cote de crédit de catégorie investissement et recourir aux marchés des capitaux. C'était notre plus grand défi. Nous avons continué d'exercer nos compétences fiscales et de les élargir. »

« Un succès croissant est la réalité que plusieurs Premières nations veulent obtenir une certification du CGFPN avant d'exercer leur capacité d'imposition foncière et d'emprunt. Elles ne sont peut-être pas en position d'exercer l'une ou l'autre de ces capacités à l'heure actuelle, mais elles sont désireuses de développer leur capacité fiscale pour éventuellement les exercer toutes les deux. Une Première nation sur trois au Canada est désormais annexée à la Loi. Il s'agit d'un accomplissement assez important. »

Depuis sa création, l'initiative visant à élargir le champ de compétence des Premières nations et leurs pouvoirs d'imposition et à favoriser l'emprunt commun est dirigée par les Premières nations.

*Suite à la page 3...*



## *Contenu du présent numéro*

- *La CFPN prône une compétence élargie des Premières nations dans la présentation prébudgétaire de cette année*
- *Mise en œuvre de régimes d'imposition en vertu de la LGF en Ontario*
- *Avis du public : Normes proposées relativement aux lois sur les droits de service des Premières nations et aux lois sur les dépenses des Premières nations*
- *Profil d'une étudiante du Centre Tulo : Delyla Daniels*
- *Première nation de Westbank : L'utilisation des recettes issues de l'impôt foncier pour se bâtir un avenir prometteur*

## Message du président



Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il aimerait bientôt mettre la *Loi sur les Indiens* derrière lui et démanteler le ministère des Affaires autochtones. Le 28 août, le gouvernement fédéral a annoncé que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) avait été divisé en deux ministères – un appelé à faciliter cette transition (Relations Couronne-Autochtones) et un qui sera démantelé systématiquement au fur et à mesure que les gouvernements autochtones assumeront leurs compétences (Services aux Autochtones).

Je crois que le gouvernement fédéral lance un défi à nos communautés et institutions pour qu'elles présentent des propositions qui mettront nos compétences en œuvre et qui faciliteront le démantèlement de la *Loi sur les Indiens* et d'AINC. La *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF) est un exemple de la façon dont nous pouvons accomplir et concilier nos gouvernements au Canada. La LGF fournit un modèle permettant d'éliminer certaines parties de la *Loi sur les Indiens* et de remplacer les services d'AINC par ceux offerts par nos propres institutions.

Ces dernières années, nous avons travaillé sur des propositions qui nous permettront de nous éloigner de la *Loi sur les Indiens* et du ministère des Affaires autochtones. Cela commence par élargir nos pouvoirs fiscaux de façon à ce que nous puissions assumer des compétences plus autonomes. Cela exige des méthodes pour accélérer les ajouts à notre assise territoriale inadéquate.

Nous aurons besoin d'un plus grand nombre d'institutions pour appuyer la construction d'une meilleure infrastructure, la génération de meilleurs renseignements et en temps plus opportun et l'enregistrement de nos terres dans notre régime d'enregistrement des actes. Tout cela doit être favorisé par une nouvelle relation fiscale.

Les institutions établies en vertu de la LGF prônent une option de relation fiscale fondée sur la compétence. Une relation fiscale fondée sur la compétence établirait un lien net entre nos recettes et les compétences pour favoriser une prise de décisions plus indépendante pour nos communautés. Par exemple, la taxe autochtone sur les ressources (TAR) pourrait être un moyen important pour financer nos besoins en infrastructure.

Harold Calla du CGFPN, Ernie Daniels de l'AFPN et moi avons présenté des exposés en collaboration. En juin, nous avons présenté un exposé à propos de cette proposition de relation fiscale à l'occasion du Sommet des Premières nations à Vancouver. Notre exposé a été bien accueilli au Sommet, et le Sommet des Premières nations et The Union of BC Indian Chiefs ont ensuite adopté des résolutions en faveur d'une relation fiscale fondée sur la compétence. Cette proposition a été faite lors de l'AGA de l'Assemblée des Premières Nations (APN) en juillet où une autre résolution à l'appui a été adoptée. J'ai hâte de travailler en étroite collaboration avec tous ces partenaires au cours des prochains mois pour approfondir cette importante initiative et nous présenterons un exposé aux Premières nations durant une assemblée prévue le 13 octobre 2017 à Musqueam.

En juillet, nous avons présenté un exposé devant le Comité de la ministre visant à passer les mesures législatives des Premières nations en revue. Cela nous a donné l'occasion de promouvoir nos propositions concernant la compétence, les institutions et une nouvelle relation fiscale avec le gouvernement. Ces concepts ont été bien accueillis. Nous espérons et sommes confiants d'obtenir l'appui politique fédéral pour élaborer et adopter les modifications législatives nécessaires pour mettre en œuvre un plus grand nombre de compétences, de même que le soutien institutionnel nécessaire pour nos communautés.

Je suis heureux de tous les progrès que nous avons réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre de nos compétences, mais au cours du dernier mois, les feux de friches et de forêt en Colombie-Britannique m'ont rappelé à quel point notre travail est important. Comme vous le savez, plusieurs de nos communautés ont été touchées par ces feux et plusieurs de nos semblables ont dû évacuer leur domicile et leur communauté. Nos pompiers travaillent avec acharnement pour protéger nos communautés. Plusieurs personnes sont restées sur place, malgré les risques, pour bâtir des coupe-feux et plusieurs autres ont offert leur aide et un refuge pour ceux qui ont été évacués.

Je suis fier de cet effort et je veux exprimer ma gratitude à tous ceux qui ont aidé. Je ne peux toutefois pas m'empêcher de me demander si nous aurions pu en faire plus, avant la crise, pour protéger nos communautés, domiciles et citoyens si nous avions eu une plus grande compétence fiscale et en matière d'infrastructure.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink that reads "Manny".

C.T. (Manny) Jules  
Président

## Dix années de progrès

En 2002, les Premières nations ont fait un pas de géant et ont collaboré étroitement avec le gouvernement dans le but de déposer un projet de loi visant à créer la *Loi sur la gestion financière des premières nations*, qui a subi une série de modifications avant d'obtenir la sanction royale en mars 2005 et d'entrer en vigueur en avril 2006. La Loi établissait les pouvoirs fiscaux des Premières nations et le cadre institutionnel, les mandats et les raisons d'être des trois institutions. La LGF a fait l'objet d'améliorations et de changements évolutifs au cours des trois dernières décennies à la suite de l'apport des Premières nations qui y sont annexées et des institutions financières.

L'élaboration du *Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes* en 2011 a ouvert la LGF aux débetures non financées par l'impôt foncier et, en 2017, cela avait déjà permis de convertir, par effet de levier, diverses recettes des Premières nations issues de leurs propres sources en environ 400 millions de dollars en prêts à faible coût.

Ernie Daniels, président-directeur général de l'AFPN, a souligné les progrès réalisés en ces termes : « La LGF est probablement la loi qui obtient le plus de succès pour les Premières nations en termes de création de changements concrets, comme la construction d'infrastructure et l'organisation des Premières nations sous un système financier et un régime fiscal indépendants et robustes. Elle a été élaborée et dirigée par les Premières nations et est maintenant régie et gérée par les Premières nations, ce qui est vraiment important pour approfondir l'engagement envers les Premières nations. »

*« Je crois en ces institutions financières. Elles aident à ouvrir la porte pour certains d'entre nous. Les institutions créées en vertu de la LGF essaient de créer le développement économique et la richesse pour nos communautés. Nous avons confiance aux institutions parce que la LGF a toujours été dirigée par les Premières nations »*

- Joe Bevan, président de l'Administration financière des Premières nations.

Plusieurs experts en matière de fiscalité et de gouvernance croient que l'imposition est un élément fondamental à une bonne gouvernance. Le système de la LGF donne aux Premières nations des moyens volontaires pour réaffirmer leur compétence fiscale par le biais de l'impôt foncier. Il crée une véritable incitation à améliorer la transparence et la responsabilisation concernant les dépenses des recettes.

Un facteur clé de la gouvernance est la réglementation, qui est centrale au développement de Premières nations qui jouissent de l'autonomie gouvernementale. Le système de la LGF montre comment les Premières nations peuvent structurer leurs propres régimes réglementaires dans les domaines de l'impôt foncier, de la gestion financière et du financement par emprunt.

« Nous sommes fiers de nos accomplissements, mais nous savons que nous ne faisons que commencer. Nous devons utiliser pleinement les pouvoirs d'imposition que nous avons rétablis en 2005. Nous devons élargir nos compétences fiscales de façon à y incorporer l'imposition du tabac, du cannabis, des entreprises et des ressources. Nous devons nous assurer que notre compétence reflète le titre ancestral et le droit de propriété de nos ressources sur nos territoires. Nous avons travaillé sur plusieurs propositions d'institutions et de textes législatifs en suivant notre formule gagnante. Nous savons que ce sera un défi à relever, mais je place beaucoup d'espoir dans notre capacité à le relever », a déclaré le président Jules.

« Les institutions travaillent à l'heure actuelle sur la promotion d'autres modifications à apporter à la LGF », indique Harold Calla.

« Quelle sera la portée de la LGF? Comment la LGF répondra-t-elle aux initiatives d'autonomie gouvernementale pour ce qui est du gouvernement fédéral et des Premières nations signataires d'un traité? Ce sont des questions qui sont toujours en suspens et nous espérons que dans la prochaine *Loi d'exécution du budget*, les modifications législatives que nous avons demandées auront été apportées pour élargir la portée de la Loi et la possibilité pour les Premières nations d'en profiter. »

« Nous devons élargir la compétence en d'autres formes d'imposition et même aider le gouvernement à faire son travail en construisant encore plus d'infrastructures et de logements », a déclaré Ernie Daniels. « Ces systèmes sont en place pour appuyer le développement et grâce au succès que nous avons obtenu, il y a un intérêt important à l'égard de ce qui peut être fait d'autre en vertu de la Loi. »

Une étude indépendante de la LGF et des institutions financières a été entreprise par AINC pour évaluer les progrès de la LGF et des institutions financières, de même que pour cerner les aspects du système qui pourraient nécessiter une certaine attention afin que celui-ci puisse fonctionner de manière plus efficace.

La conclusion de l'étude a été la suivante :

*« Les trois organisations produisent collectivement de grandes répercussions tangibles sur les communautés des Premières nations, des répercussions qui se traduisent par de nouvelles infrastructures, des recettes accrues issues de leurs propres sources, d'importantes possibilités de développement économique, une plus grande indépendance par rapport au gouvernement, une meilleure gestion financière et une meilleure gouvernance, entre autres. »*

*« Les trois institutions sont toutes des centres d'innovation. Elles ont élaboré et mis en œuvre par la suite de nouvelles approches en ce qui a trait à l'imposition, à l'accès aux marchés des capitaux et à la réglementation, et elles ont contribué à créer des solutions qui permettent de composer avec les enjeux de taille. Leurs efforts en vue de renforcer la capacité parmi les Premières nations, une capacité durable, est particulièrement remarquable. Et elles participent à l'heure actuelle à l'élaboration de nouvelles approches en ce qui a trait à la mise en valeur des ressources, à l'imposition, au développement économique, à la gestion de l'infrastructure, à la gestion confiée à des tiers et aux mécanismes de structuration d'une nouvelle relation fiscale avec le gouvernement fédéral. »*

*« Ces trois institutions établies par la Loi constituent l'innovation la plus intéressante survenue au cours de la dernière décennie au pays des Premières nations. »*

La LGF a prouvé que les Premières nations peuvent prendre leurs propres affaires en main et, ce faisant, offrir des avantages à leurs communautés et au pays.

Le modèle de la LGF peut et doit être élargi de façon à ce qu'il devienne un élément important d'une stratégie nationale visant à combler le fossé, améliorer la productivité et créer un cadre de nation à nation favorable à la réconciliation.

Aucune de ces réussites n'aurait été possible sans la participation engagée et dévouée des Premières nations qui collaborent étroitement avec les institutions dans le but de continuer à renforcer notre capacité à développer de fortes économies des Premières nations.

Les institutions financières ont hâte à l'assemblée nationale l'an prochain et espèrent que nous continuerons de travailler main dans la main pendant encore plusieurs années afin de créer un changement important pour nos communautés. 

# La CFPN prône une compétence élargie des Premières nations dans la présentation prébudgétaire de cette année

Cette année marque le 20<sup>e</sup> anniversaire du dépôt, par la Commission de la fiscalité des premières nations ou, plus exactement, par son prédécesseur, la Commission consultative de la fiscalité indienne (CCFI), d'une présentation prébudgétaire (PPB) devant le Comité permanent de la Chambre des communes sur les finances (CPCCF).

Chaque année, la présentation de la CFPN fait la promotion des politiques visant à améliorer la productivité pour les Premières nations. La CFPN et la CCFI ont collaboré avec les Premières nations pour attirer plus de 2 milliards de dollars en recettes et investissement directs sur les terres des Premières nations. Les institutions établies en vertu de la LGF ont travaillé fort pour offrir des résultats concrets pour les Premières nations en vertu de lois qui ne sont pas axées sur les programmes.

La LGF a pour but de créer l'espace fiscal et un champ de compétence pour les Premières nations. Elle donne aux Premières nations la liberté d'exercer certaines responsabilités sans la supervision d'autres gouvernements, possède un cadre législatif de responsabilisation et procure l'autorité fiscale avec laquelle elles peuvent exercer ces responsabilités.

La combinaison d'espace fiscal et de champ de compétence décrit également ce que représentent de véritables relations « de nation à nation ». C'est un élément important de ce qui est nécessaire dans une nouvelle relation fiscale et cette combinaison a montré comment rendre les Premières nations aussi productives que le reste du pays.

Dans la PPB de cette année, la CFPN défend une série d'initiatives qui s'appuieront sur ce modèle de réussite. Elles visent à amplifier les avantages de la LGF pour les Premières nations qui y adhèrent déjà et à accroître le potentiel de la LGF jusqu'aux autres Premières nations, comme c'est le cas de celles qui concluent une entente sur l'autonomie gouvernementale ou un traité moderne.

Ces initiatives rendront la LGF plus accessible aux Premières nations qui ne sont pas en bonne position pour développer le potentiel de perception d'impôt foncier. Elles créeront des options même pour les Premières nations qui choisissent de ne pas participer à la LGF. Ces initiatives peuvent également favoriser la création des conditions nécessaires pour aider à s'attaquer aux incertitudes et aux difficultés entourant les grands projets d'exploitation des ressources dans les territoires des Premières nations.

Les initiatives proposées par la CFPN comprennent notamment :

## L'Institut de l'infrastructure des Premières nations (IIPN)

Les institutions établies en vertu de la LGF demandent qu'une modification soit apportée à la LGF de façon à y ajouter un Institut de l'infrastructure des Premières nations. De nombreuses études ont montré que l'infrastructure des Premières nations est plus coûteuse, prend plus de temps à construire et est moins durable que toute autre infrastructure canadienne.

L'IIPN veillera à ce que les Premières nations rentabilisent leurs investissements dans l'infrastructure de façon optimale et il corrigera les lacunes sur le plan de l'infrastructure commerciale qui se veulent un obstacle important au développement pour plusieurs Premières nations.

## La taxe autochtone sur les ressources

La CFPN demande de l'aide en vue de l'élaboration d'un régime fiscal complet, que les Premières nations intéressées

appliqueraient aux grands projets d'exploitation des ressources réalisés sur leur territoire traditionnel, appelé « taxe autochtone sur les ressources » (TAR). La TAR est une taxe des Premières nations prédéterminée qui serait coordonnée avec les autres gouvernements par le biais de réductions des impôts.

La TAR pourrait remplacer les dispositions actuelles en vertu desquelles les Premières nations tirent des recettes des grands projets d'exploitation des ressources. La TAR simplifierait la tâche consistant à négocier le consentement des Premières nations au sujet des grands projets, elle améliorerait l'intégrité du régime fiscal et la capacité des Premières nations à financer l'infrastructure.

## L'élargissement de l'espace fiscal

La CFPN recommande l'ajout des pouvoirs fiscaux suivants à la LGF : a) Taxe sur le tabac; b) Taxe sur le cannabis; c) Taxe sur les ressources autochtones; d) Taxes sur les produits et services des Premières nations (TPSPN). Les Premières nations ont besoin d'une relation fiscale qui leur donne plus que des administrations fiscales.

L'espace fiscal est un élément nécessaire du statut de nation. Lorsque les Premières nations se voient affecter leurs propres recettes fiscales, elles s'intéressent davantage au succès économique de leur région respective, elles créent un mécanisme de rétroaction entre les bonnes politiques économiques et les recettes fiscales et elles réduisent les demandes administratives et l'incertitude liées à la recherche de subventions et de transferts fédéraux. La CFPN recommande également que le plafond arbitraire sur les recettes issues de la TPSPN soit éliminé.

## Un soutien institutionnel accru

Les Premières nations ont besoin d'un plus grand nombre d'institutions pour mettre en œuvre un cadre de nation à nation. Ces institutions doivent être créées par les Premières nations pour comprendre les défis uniques auxquels sont confrontés les communautés des Premières nations. Elles doivent permettre aux Premières nations relativement petites de conserver l'avantage de la réactivité, tout en obtenant certains des avantages des grands gouvernements.

Les institutions des Premières nations doivent, entre autres, fournir des normes et de la formation normalisée, l'accès à l'expertise, des modèles juridiques et de politiques et du soutien dans les forums juridiques et intergouvernementaux.

## L'Initiative des titres fonciers autochtones (ITFA)

La CFPN continue de collaborer avec les Premières nations intéressées en vue de promouvoir un régime de droits de propriété afin de donner aux terres des Premières nations un titre clairement établi pour leur terre. Cela leur permettrait également de créer un régime de droits de propriété sur les réserves qui permettrait à des personnes d'acquérir des richesses, d'emprunter de l'argent et d'investir en toute confiance. Des droits de propriété clairs, facilement définis, bien protégés et transférables constituent les composantes de base les plus fondamentales d'une économie de marché productive.

Ces propositions présentent la fondation fiscale et foncière permettant d'établir un cadre de nation à nation avec les Premières nations. Elles offrent également le moyen de mettre ce cadre en œuvre au moyen d'une nouvelle relation fiscale et d'institutions bienveillantes. 

## Mise en œuvre de régimes d'imposition en vertu de la LGF en Ontario



La Commission de la fiscalité des premières nations a conclu un partenariat avec le Tulo Centre of Indigenous Economics (le Centre Tulo) dans le but d'élaborer tout le matériel didactique et la documentation et de présenter un atelier s'adressant aux Premières nations de l'Ontario, portant sur la mise en œuvre de régimes d'imposition en vertu de la LGF en Ontario.

Cet atelier s'adressait aux Premières nations intéressées à établir leur compétence fiscale, qui ont des baux de chalets sur leurs terres, qui ont des baux commerciaux ou des casinos, qui imposent des frais pour divers services à l'heure actuelle ou intéressées par d'autres possibilités liées à l'exercice de la compétence fiscale des Premières nations.

Les participants de l'atelier représentaient les communautés des Chippewas de Georgina Island, des Chippewas de Kettle et de Stony Point, des Chippewas de la Thames, de Fort William, de Mississauga, du Conseil des Mohawks d'Akwesasne, de la Nation des Oneidas de la Thames et de Wasauksing.

Le président de la CFPN, C.T. (Manny) Jules, a prononcé le mot d'ouverture, tandis que le Centre Tulo a fourni des renseignements sur l'histoire et les avantages des pouvoirs d'imposition des Premières nations et de la LGF.

La Bande des Chippewas de Kettle et de Stony Point a présenté un petit exposé, que les participants à l'atelier ont bien aimé, sur l'expérience qu'elle a vécue lorsqu'elle a décidé de se lancer dans l'aventure de l'imposition foncière.

Les participants ont posé plusieurs questions et indiqué, dans leurs commentaires à la fin de la séance, que l'atelier était excellent et qu'il avait présenté beaucoup de renseignements importants.

### La CFPN et le Centre Tulo présenteront trois autres ateliers régionaux au cours des prochains mois :

- Mise en œuvre de régimes d'imposition foncière en vertu de la LGF en Alberta  
Le 2 novembre 2017, à Edmonton, Alberta
- Mise en œuvre de régimes d'imposition foncière en vertu de la LGF dans le Canada atlantique  
Le 25 janvier 2018, à Halifax, Nouvelle-Écosse
- L'élargissement des régimes d'imposition foncière en vertu de la LGF pour favoriser une relation fiscale fondée sur la compétence  
Le 15 février 2018, à Vancouver, Colombie-Britannique

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou vous inscrire, veuillez communiquer avec :

Lindsay Risling  
Irisling@fntc.ca  
250-828-9857 ou sans frais au 1-855-682-3682

## Avis du public : Normes proposées relativement aux lois sur les droits de service des Premières nations et aux lois sur les dépenses des Premières nations

Les normes établies par la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) reflètent les pratiques exemplaires en matière d'impôt foncier et sont conçues pour appuyer la croissance économique et la compétence des Premières nations, l'harmonisation de l'impôt foncier et les intérêts de tous les intervenants dans le régime d'impôt foncier des Premières nations.

En vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (la LGF ou la « Loi »), la CFPN examine et approuve les textes législatifs. L'alinéa 35(1)a) de la Loi confère à la CFPN le pouvoir d'établir des normes, qui ne contredisent pas la réglementation, en ce qui a trait à la forme et au contenu des textes législatifs portant sur les recettes locales. Les normes établies par la CFPN sont des exigences supplémentaires et, en conjugaison avec la Loi et ses règlements connexes, elles forment le cadre réglementaire régissant la fiscalité des Premières nations en vertu de la Loi.

Selon la politique de la CFPN, cette dernière demande l'avis du public avant d'adopter ses normes ou d'y apporter des modifications importantes. Ces avis sont cruciaux pour élaborer des normes acceptables et efficaces pour les Premières nations participantes et leurs contribuables.

La CFPN demande l'avis du public en ce qui concerne les normes proposées suivantes :

- Normes proposées relativement aux lois sur les dépenses des Premières nations, 2017;
- Normes proposées relativement aux lois sur les droits de service des Premières nations, 2017.

Des versions électroniques complètes des normes proposées sont disponibles sur le site Web de la CFPN au [www.fntc.ca](http://www.fntc.ca). Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec la CFPN à l'adresse [mail@fntc.ca](mailto:mail@fntc.ca) ou par téléphone au 250-828-9857.

### **Veillez nous faire parvenir vos commentaires par écrit au plus tard le 3 novembre 2017 aux coordonnées suivantes :**

Commission de la fiscalité des premières nations  
321-345 Chief Alex Thomas Way  
Kamloops (Colombie-Britannique) V2H 1H1

No de téléphone : 250-828-9857  
No de télécopieur : 250-828-9858

Courriel : [mail@fntc.ca](mailto:mail@fntc.ca)

## Profil d'une étudiante du Centre Tulo : Delyla Daniels



Delyla Daniels est membre de la Nation Tk'emlúps te Secwépemc (TteS), siège au sein de la Kamloopa Powwow Society en tant que présidente, est membre du conseil consultatif des parents de l'école Sk'elep et travaille comme agente de location pour les corporations des bandes.

Delyla est inscrite au programme de Certificat en administration fiscale des Premières nations (CAFPN) à l'heure actuelle, ce qui l'aide dans ses pratiques exemplaires, ses connaissances approfondies et sa formation pratique.

Un membre de l'équipe de rédaction du bulletin de nouvelles Ouvrir le sentier a eu l'occasion de s'asseoir avec Delyla pour en apprendre davantage à propos de ses expériences à titre d'administratrice fiscale et à titre d'étudiante au Centre Tulo.

### Comment as-tu découvert l'existence du Centre Tulo et de ses programmes?

J'ai travaillé pour la Nation pendant plusieurs années et je possédais une certaine expérience dans le domaine de l'imposition foncière. Je m'étais cependant rendue compte que l'imposition n'est qu'un élément du portrait économique, alors je me suis inscrite, à l'origine, dans le programme d'Économie appliquée du Centre Tulo après que deux de mes collègues, des diplômés du Centre Tulo, m'ait conseillée de le faire.

### Quel lien établirais-tu entre l'expérience que tu vis au Centre Tulo et ton travail au sein de la Nation Tk'emlúps te Secwépemc?

Je crois qu'une peur de l'imposition foncière est contre-productive pour nos communautés. Nous devons étudier les possibilités de développement économique pour bâtir notre nation au moyen de la planification à long terme et offrir les meilleurs services possibles à tous les membres de la Nation TteS. Je pense que si nous nous tournons vers le passé et examinons ce qui a été fait historiquement, nous avons des jardins communautaires qui servaient à aider tout le monde, même les moins fortunés. D'une certaine façon, cela pourrait être considéré comme une forme d'imposition.

Ceci étant dit, nous devons comprendre comment faire les choses correctement au fur et à mesure que la Nation évolue et que les communautés s'aventurent dans l'exercice de leur compétence fiscale; comprendre le besoin d'éducation et la formation pratique deviennent par conséquent cruciaux.

### Quel a été l'aspect de ton programme le plus utile pour toi à venir jusqu'ici?

Le programme du Centre Tulo m'a offert un moyen d'intégrer les connaissances fiscales dans mes antécédents dans le domaine de la gestion des terres et des baux individuels et il m'a aidé à regarder le portrait d'ensemble des stratégies de développement pour donner un avenir meilleur aux membres de la Nation TteS.

Je pense que j'ai acquis une meilleure compréhension de la façon dont un régime fiscal bien administré accroîtra le potentiel économique et contribuera à bâtir l'infrastructure.

### Comment l'imposition foncière s'inscrit-elle dans l'avenir de ta communauté?

Ici, dans la Nation Tk'emlúps, nous avons vu les répercussions directes de l'imposition foncière sur notre communauté depuis sa création. La création de l'aire réservée aux pow-wows s'est traduite par la capacité de construire et d'aménager les infrastructures, des routes pavées, des feux de circulation, des dispositifs de protection contre l'incendie et des réseaux d'alimentation en eau potable et, surtout, par la capacité de créer des emplois intéressants. Ce ne sont là que quelques-uns des avantages que j'ai vus se concrétiser grâce à l'imposition foncière dont les autres communautés ne profitent peut-être pas lorsqu'elles ne disposent d'aucune source de revenus qui leur est propre. Nous ne sommes pas liés uniquement aux accords de financement et nous sommes en mesure de mettre en œuvre la vision des communautés et de financer les projets et services qui unissent les gens sur les plans culturel, spirituel et social.

### As-tu une dernière réflexion à partager?

D'abord et avant tout, le programme du Centre Tulo est essentiel à une mise en œuvre de l'impôt foncier couronnée de succès pour n'importe quelle communauté qui envisage entreprendre une telle initiative. De plus, à l'instar de plusieurs de mes camarades de classe, je pense que retourner à l'école n'a pas été la chose la plus facile à faire avec une famille à la maison et un emploi à temps plein. Je suis toutefois chanceuse que la Nation TteS investisse dans ses employés parce qu'elle sait que l'éducation assure un avenir prospère. 🌱

## Association des administrateurs fiscaux des Premières nations – 24e Forum national annuel

Chaque année, l'Association canadienne de taxe foncière organise un atelier national annuel qui rassemble des agents de l'impôt foncier des sociétés, des avocats, des fiscalistes-conseils et des représentants du gouvernement. Le 51e atelier national annuel de l'ACTF a lieu à Ottawa cette année, du 24 au 27 septembre, sous le thème de « Hier, aujourd'hui et demain – Un regard sur nos origines et sur notre futur ».

Cet atelier éducatif annuel de trois jours donne l'occasion aux participants de s'informer des changements qui peuvent avoir une incidence sur eux et d'obtenir l'occasion d'apprendre des renseignements utiles qui peuvent être liés à leurs propres responsabilités en particulier.

La Commission de la fiscalité des premières nations présentera un rapport sur la fiscalité des Premières nations au Canada. La présentation comprendra une mise à jour sur les modifications proposées à apporter à la LGF, les travaux sur les initiatives, y compris les propositions concernant l'Initiative des titres fonciers autochtones (ITFA), la Taxe autochtone sur les ressources (TAR) et l'objectif de maintien d'une compétence fiscale dynamique sous autorité fédérale.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'ACTF ou sur l'atelier national annuel, veuillez consulter le [www.cpta.org](http://www.cpta.org). 🌱

## Première nation de Westbank : L'utilisation des recettes issues de l'impôt foncier pour se bâtir un avenir prometteur



Un membre de l'équipe de rédaction du bulletin de nouvelles Ouvrir le sentier a récemment eu l'occasion de rencontrer Ernest Jack, inspecteur des contributions directes pour la Première nation de Westbank (PNW) afin de discuter de la façon dont les recettes issues de l'impôt foncier aident la Première nation à réaliser ses visions pour la communauté.

La Première nation de Westbank a une longue histoire fiscale en vertu d'un modèle de services assurés par une administration locale utilisé par plusieurs municipalités. Adapter ce modèle de services assurés par une administration locale en un modèle hybride s'est avéré une sage décision et la PNW est dorénavant en mesure d'acheminer l'argent des contribuables vers les services et les infrastructures qui offrent le plus d'avantages pour tous les membres de la communauté.

En 1990, l'imposition foncière a généré des recettes de plus de 750 000 \$. On estime à l'heure actuelle que les recettes des années d'imposition 2017 et 2018 atteindront presque 14 millions de dollars. Un des points charnières qui a favorisé le changement au sein de la communauté fut la décision de signer une entente sur l'autonomie gouvernementale en 2005.

Cela a aidé à accroître les recettes fiscales, tandis que l'entente sur l'autonomie gouvernementale a offert de la certitude aux investisseurs grâce à des lignes directrices claires en ce qui a trait aux pratiques commerciales, aux contrats de location, aux taux d'imposition et à ce à quoi ils peuvent s'attendre en retour de la PNW en faisant affaire avec elle.

En 2005, les évaluations des valeurs commerciales effectuées par la PNW se chiffraient à 39 millions de dollars; les valeurs commerciales dépassent aujourd'hui 380 millions de dollars. À l'heure actuelle, la PNW se classe au 58e rang des municipalités de la Colombie-Britannique avec des évaluations totales ayant une valeur de 1,6 milliard de dollars.

Elle compte plus de 400 entreprises sur son territoire, y compris Home Depot, Canadian Tire, Walmart, Superstore et trois Tim Hortons. La PNW possède également un dynamique secteur autochtone de 60 entreprises, y compris plusieurs artistes, une entreprise de camionnage, une entreprise de construction générale et des restaurants, comme Kekuli Café Coffee et Bannock.

La nécessité que la PNW collabore étroitement avec le Westbank First Nation Tax Advisory Council (le Conseil consultatif en matière de fiscalité de la Première nation de Westbank) est au cœur d'une administration fructueuse des recettes issues de l'impôt foncier. Le conseil consultatif examine les budgets d'administration fiscale, y compris les recommandations au Chef et au Conseil en ce qui concerne les lois fiscales et leurs modifications.

Il joue également un rôle de premier plan dans la préparation du budget des services de l'administration locale, qui établit les taux d'imposition foncière et la répartition de l'argent des contribuables. Le Conseil accorde la priorité à l'injection de fonds dans les initiatives louables dans les domaines de l'éducation, des travaux publics, des loisirs, de la programmation, du développement et de l'administration.

Les projets récents comprennent notamment de nouveaux trottoirs, le terrain de sport, le repavage, des améliorations du réseau d'alimentation en eau, le sentier Lakeside, l'aménagement paysager et l'achat d'équipement. Toutefois, c'est le nouveau Centre de jeunesse ouvert en décembre 2016 qui couronne toutes ces réalisations.

Le concept concernant le Centre de jeunesse a commencé en 2012. Une croissance rapide de la communauté avait rempli le gymnase, les terrains de soccer et les terrains de balle à pleine capacité. Les données démographiques indiquaient que la PNW compte beaucoup de jeunes membres et un grand nombre de jeunes familles dans la région.

Le Chef et le Conseil ont approché le Conseil consultatif et lui ont proposé la nouvelle installation pour répondre aux besoins de la jeune population. Ils ont reconnu qu'un investissement dans la jeunesse forme des leaders dynamiques, crée une communauté saine et oriente la Nation et tous les résidents vers leurs objectifs à long terme.

Le Centre de jeunesse d'une superficie de 13 000 pieds carrés est dorénavant un endroit permettant aux jeunes d'explorer les possibilités de leadership et de profiter d'un mode de vie actif et sain. L'installation de 5,5 millions de dollars comprend un jardin d'apprentissage, une cuisine extérieure, un amphithéâtre et des systèmes de chauffage et de climatisation écologiques. Éventuellement, le centre hébergera dix aires de bureaux et polyvalentes. Il propose également des programmes aux jeunes et un espace de mentorat permettant aux Aînés d'interagir avec les jeunes.

Évidemment, au cœur d'une communauté grandissante il y a aussi d'autres éléments à prendre en considération qui déterminent sa réussite ou non. La planification, le développement, l'entretien, la santé et la sécurité sont également importants.

Le prochain budget prévoit des sommes d'argent visant à protéger l'environnement, à mettre les terres en valeur de façon judicieuse et à entretenir l'infrastructure qui donne aux résidents de la PNW un mode de vie confortable. Un montant supplémentaire de 1,9 million de dollars sert à assurer les services de police et de protection contre l'incendie et à répondre aux besoins liés à la location résidentielle.

La Première nation de Westbank garde son regard tourné sur l'avenir. Chaque année, le budget annuel met de l'argent de côté dans une réserve pour éventualités et les projets d'immobilisations. Il affecte également des montants d'argent en vue des tâches administratives complexes nécessaires pour toutes les communautés en croissance.

La gestion de sa compétence fiscale continue d'ouvrir des portes. Un développement prudent, une gestion efficace et des leaders dynamiques créent une communauté rentable et durable. L'argent provenant de fonds issus de l'impôt transforme des idées intéressantes en réalité, crée une communauté et assure une Nation forte et heureuse. 🌟

## Association des administrateurs fiscaux des Premières nations – 24e Forum national annuel

Chaque année, l'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations (AAFPN) organise un forum national annuel sur l'impôt foncier des Premières nations et des sujets connexes, donnant ainsi l'occasion aux administrateurs fiscaux des Premières nations de demeurer informés dans un domaine qui change constamment.

« Nous voulons vraiment traiter ce forum comme une séance d'orientation. Nous voulons offrir un programme de mise à jour qui s'adresse aux administrateurs fiscaux qui œuvrent dans l'industrie depuis longtemps pour leur rappeler comment faire les choses et aux nouveaux administrateurs fiscaux ou ceux qui font ces choses du coin de leur bureau, nous voulons montrer comment tout est relié et comment toutes les organisations collaborent entre elles », a déclaré Deanna Honeyman, membre du conseil d'administration de l'AAFPN de la Première nation de Tzeachten.

Le forum de cette année est organisé par la Nation Tsuu T'ina au Grey Eagle Resort and Casino à Calgary, Alberta les 3 et 4 octobre 2017. Les délégués à la conférence pourront profiter d'un tournoi de golf annuel suivi d'un dîner de réception, qui offriront de précieuses possibilités de réseautage avec ses collègues et d'autres professionnels.

Les ateliers seront axés sur des thèmes comme la Fiscalité 101, un aperçu du régime d'administration fiscale, la procédure

après de la Commission de révision de l'évaluation foncière, la façon dont les terres et l'impôt sont reliés et la façon dont les recettes issues de l'impôt foncier peuvent être utilisées pour le développement économique, et nous partagerons des modèles de réussite de Premières nations qui ont mis en œuvre l'impôt foncier.

Le forum comprendra également la présentation d'exposés de BC Assessment, du Tulo Centre of Indigenous Economics, de l'Administration financière des Premières nations, du Conseil de gestion financière des Premières Nations et de la Commission de la fiscalité des premières nations.

L'Assemblée générale annuelle de l'AAFPN et les élections de son conseil d'administration se tiennent également à chaque année durant le forum. La participation répond également à l'exigence en matière de perfectionnement professionnel en ce qui a trait aux administrateurs fiscaux des Premières nations certifiés.

Ce forum est une excellente activité pour les administrateurs fiscaux, les agents financiers, les administrateurs des terres, les administrateurs, les dirigeants autochtones élus, les avocats et les experts-conseils qui travaillent avec les Premières nations.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires et pour vous inscrire, veuillez consulter le [www.fntaa.ca](http://www.fntaa.ca).

## Modifications proposées à apporter à la LGF

Comme nous l'avons mentionné dans le numéro du printemps 2017 du bulletin Ouvrir le sentier, les institutions financières des Premières nations continuent de travailler sur la mise de l'avant des modifications législatives à apporter à la LGF.

Les propositions législatives précises avancées par la CFPN comprennent des modifications visant à :

- supprimer l'exigence concernant une disposition de « prélèvement d'un impôt extraordinaire »;
- modifier le processus de retrait de l'annexe de la LGF;
- faciliter la compétence fiscale sur les réserves détenues conjointement;
- permettre à la CFPN de donner des conseils sur les « questions fiscales », en plus de l'impôt foncier.

La CFPN continue d'élaborer sa proposition de changements à apporter au processus de nomination des commissaires, pour lesquels une modification devra être apportée à la LGF, de même que l'élaboration de règlements.

Le concept consiste à avoir des organes de nomination des commissaires composés de Premières nations et de contribuables. Les nominations se feraient par les organes de nomination conformément aux critères établis dans la réglementation.

C'est possible que ces modifications puissent être apportées dès l'an prochain. Au fur et à mesure que les pourparlers avec le Canada se poursuivront, la Commission présentera des mises à jour sur les propositions et sur tout calendrier législatif proposé par les fonctionnaires fédéraux.



### Commission de la fiscalité des premières nations

#### Siège social

345, Chief Alex Thomas Way, bureau 321  
Kamloops (C.-B.) V2H 1H1  
Téléphone : 250-828-9857 Télécopieur: 250-828-9858

#### Bureau de la région de la capitale nationale

190, rue O'Connor, bureau 202  
Ottawa (Ont.) K2P 2R3  
Téléphone : 613-789-5000 Télécopieur : 613-789-5008

Numéro sans frais : 1-855-682-3682  
[www.fntc.ca](http://www.fntc.ca) | [mail@fntc.ca](mailto:mail@fntc.ca)

Also offered in English under the title *Clearing the Path*

© CFPN 2017